

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 60

Avis public est par la présente donné à toutes les personnes intéressées que, lors de la séance du Conseil municipal qui aura lieu **le mardi 4 février 2025 à 19 h 15**, le Conseil statuera sur une demande de dérogation mineure :

sur le lot 6 549 913 (8, rue Morin)

BUT DE LA DÉROGATION :

- Rendre présumés conformes les éléments suivants :
 - la largeur minimale d'une habitation unifamiliale isolée à 7.62 m.

À CET EFFET :

- L'article 46 du règlement de zonage n° 60, concernant les dimensions et superficies minimales des bâtiments principaux, prévoit dans le Tableau III, une largeur minimale de 8.5 m.

Cette assemblée publique de consultation se tiendra à la salle du Conseil municipal située au 134, rue Principale à Saint-Anselme. Au cours de cette assemblée, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

Toute personne intéressée peut également se présenter au bureau de la Municipalité, situé au 134, rue Principale à Saint-Anselme, aux heures normales de bureau, afin d'obtenir des informations ou émettre des commentaires à ce sujet.

Donné à Saint-Anselme ce 20^e jour du mois de janvier 2025.

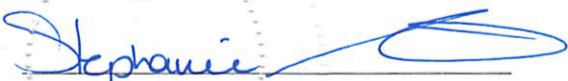


Stéphanie Bélanger
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidante à Saint-Anselme, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le règlement n° 437, soit le règlement relatif aux modalités de publication des avis publics, entre 11 et 17 heures de l'après-midi, le 20^e jour du mois de janvier 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 20^e jour du mois de janvier 2025.



Stéphanie Bélanger
Greffière-trésorière